

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 46
Ayant donné procuration : 10
Absents/excusés : 03
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 45
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 01

Date de la convocation

30/10/2024

Objet de la délibération

**Comptabilité – créances
admises en non-valeur**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200069565-20241105-2024_099-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 05 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 05 novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. POURCELOT Jean-Marie.

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBAY Claude (Chateaublanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HERNANDEZ Gilles, trésorier.

Excusés : Mme JURCEVIC Lucie (Métabief).

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. SAILLARD Jean - Marie (les Villedieu), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée) ayant donné procuration à M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme SCHIAVON Florence ayant donné procuration à M. MEYER Benjamin (Rochejean).

Le Président SAILLARD, vu l'absence de M. D. POIX-DAUDE, Vice-Président en charge des Finances, demande à M. G. PETITE de présenter ce point. Il informe le Conseil Communautaire que M. G. HERNANDEZ, responsable du Service de Gestion Comptable de Pontarlier, a transmis la liste des pièces à mandater au compte 6541 « créances admises en non-valeur » à la suite de clôtures de procédures collectives.

Après étude, il convient de procéder au mandatement :

- Au budget Assainissement
c/6541 Créances admises en non-valeur : 11 902.96 €
(crédits au BP : 16 000 €)
- Au budget Déchets
c/6541 Créances admises en non-valeur : 8 792.00 €
(crédits au BP : 9 000 €)

Il est précisé que si des dettes émises en non-valeur peuvent être encaissées (suite à un versement de fonds par l'office notariale après décès par exemple) la recette fera l'objet d'un titre via P503 au c/7588.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (moins une abstention) valide ces admissions en non-valeur et donne tout pouvoir au président pour signer les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
suddits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 46
Ayant donné procuration : 10
Absents/excusés : 03
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

30/10/2024

Objet de la délibération

**Comptabilité : adoption du
Règlement Budgétaire et
Financier (RBF)**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200069565-20241105-2024_100-DE

**EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 05 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 05 novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. POURCELOT Jean-Marie.

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gallin), M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HERNANDEZ Gilles, trésorier.

Excusés : Mme JURCEVIC Lucie (Métabief).

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. SAILLARD Jean - Marie (les Villedieu), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée) ayant donné procuration à M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme SCHIAVON Florence ayant donné procuration à M. MEYER Benjamin (Rochejean).

Le Président SAILLARD, vu l'absence de M. D. POIX-DAUDE, Vice-Président en charge des Finances, demande à M. G. PETITE de présenter ce point. Il informe que le changement de norme comptable et l'approbation du passage au référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024 pour le budget général et le budget annexe « maison de santé d'Oye et Pallet » obligent l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Le RBF fixe le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget (voir P.J). Il formalise et précise les principales règles de gestion financière relatives à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Il définit également des règles internes de gestion propres à la collectivité conformément à l'organisation de ses services.

Il s'impose à l'ensemble des services gestionnaires de crédits et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes.

Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Le présent règlement budgétaire financier évolue et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Il a été envoyé aux membres de la commission « Finances » pour avis. A l'heure de la rédaction de cette note aucune remarque n'a été faite sur le document proposé.



Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide le document.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 46
Ayant donné procuration : 10
Absents/excusés : 03
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

30/10/2024

Objet de la délibération

**Comptabilité : dissolution
du budget de la ZAE des
Longevilles Mont d'Or**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200069565-20241105-2024_101-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 05 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 05 novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. POURCELOT Jean-Marie.

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chateaublanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HERNANDEZ Gilles, trésorier.

Excusés : Mme JURCEVIC Lucie (Métabief).

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. SAILLARD Jean - Marie (les Villedieu), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée) ayant donné procuration à M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme SCHIAVON Florence ayant donné procuration à M. MEYER Benjamin (Rochejean).

Le Président SAILLARD, vu l'absence de M. D. POIX-DAUDE, Vice-Président en charge des Finances, demande à M. G. PETITE de présenter ce point. Il rappelle que depuis le 01 janvier 2017 les communautés de communes sont compétentes en matière économique. A ce titre la Zone d'Activité Economique (ZAE) des Longevilles avait été créée par la CCLMHD ainsi que son budget annexe en 2018. Aujourd'hui tous les lots de cette zone sont vendus et le budget annexe n'a plus lieu d'exister.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de clôturer le budget,
- de le dissoudre à compter du 31 décembre 2024.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 46
Ayant donné procuration : 10
Absents/excusés : 03
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 45
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 01

Date de la convocation

30/10/2024

Objet de la délibération

**Déchets : marché de
collecte des déchets en
porte à porte**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200069565-20241105-2024_102-DE

EXTRAIT DU des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 05 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 05 novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. POURCELOT Jean-Marie

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emille (Gellin), M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageols), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HERNANDEZ Gilles, trésorier.

Excusés : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme SCHIAVON Florence.

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. SAILLARD Jean - Marie (les Villedieu), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine ayant donné procuration M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée) ayant donné procuration à M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme SCHIAVON Florence ayant donné procuration à M. MEYER Benjamin (Rochejean).

M. C. GINDRE, Vice-Président en charge des déchets, rappelle que le marché de collecte en porte à porte sur le secteur de l'ex CCMO2L, actuellement attribué à l'entreprise COVED, prend fin au 31 décembre 2024. Pour information le montant de cette prestation est pour 2024 de 579 137 € H.T (montant actualisé).

Au 1^{er} janvier 2026, un nouveau marché de collecte des déchets en porte à porte, sous forme de groupement de commande, sera lancé à l'initiative du SMCOM. Ce marché intégrera le territoire de l'ex CCMO2L à l'exception d'une tournée qui sera transférée au marché de collecte en régie de matériel, afin d'optimiser l'utilisation du camion neuf qui arrivera en avril 2025.

Il était donc nécessaire de relancer un marché pour assurer la collecte entre le 01 janvier et le 31 décembre 2025.

Afin de parer à tout éventuel retard ou annulation du marché du SMCOM, il a été pris comme précaution de lancer le marché pour 1 an, renouvelable 2 fois 1 an.

Un seul candidat à répondu à l'appel d'offre : l'entreprise COVED, en tant que membre du groupe PAPREC.

Le montant de l'offre est décomposé en deux tarifs :

	Montant annuel HT	TVA	Montant annuel TTC
Collecte des Ordures Ménagères	206 832 €	10 %	227 515.2 €
Collecte des déchets recyclables	352 176 €	5.5 %	371 545.68 €

Pour un total de **559 008 € HT** annuel, soit **599 060.88 € TTC**.

Le montant de l'offre est cohérent avec l'estimation de la communauté de communes.

Le mémoire technique du candidat démontre de plus une capacité à répondre aux exigences du marché.

L'analyse de l'offre de COVED a donné une note de 92/100. Le candidat étant le seul à avoir répondu, et son offre correspondant aux attentes de la collectivité la CAO du 29 octobre 2024 propose de la retenir.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (moins une abstention) :

- **Confirme l'attribution de ce marché à l'entreprise COVED pour un montant de 599 060.88 € TTC,**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 46
Ayant donné procuration : 10
Absents/excusés : 03
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

30/10/2024

Objet de la délibération

**Déchets : marché de
collecte des déchets en
régie de matériel et
gestion de déchèterie**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200089565-20241105-2024_103-DE

EXTRAIT DU des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 05 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 05 novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. POURCELOT Jean-Marie

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chateaublanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HERNANDEZ Gilles, trésorier.

Excusés : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme SCHIAVON Florence.

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. SAILLARD Jean - Marie (les Villedieu), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine ayant donné procuration M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée) ayant donné procuration à M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme SCHIAVON Florence ayant donné procuration à M. MEYER Benjamin (Rochejean).

M. C. GINDRE, Vice-Président en charge des déchets, rappelle que le marché de collecte des déchets en régie de matériel et gestion de déchèterie prenant fin au 31 décembre 2024, un nouveau marché a dû être relancé.

Ce marché comprend :

- la collecte des déchets sur le territoire de l'ex CCHD qui se fait en majorité en apport volontaire à l'exception de la commune de Mouthe qui est collectée en porte à porte,
- la collecte des cartons des professionnels sur tout le territoire de la CCLMHD,
- la gestion de la déchèterie de Mouthe.

Pour rappelle le camion de collecte appartient à la communauté de commune (régie de matériel). Cette collecte est aujourd'hui réalisée par l'entreprise Au Bon Vieux Temps (95 410 € HT pour l'année 2024 (montant actualisé) Attention toutefois, les prestations ont varié de manière importante entre le lancement du marché et les prestations actuelles (Arrêt de la gestion de la déchèterie de Foncine le Haut, ajout de la collecte des gros producteurs de Mouthe et la collecte des cartons).

Ce marché n'est pas impacté par le groupement de commande du SMECOM. Il est lancé pour une durée de 4 ans, renouvelable 2 fois 1 an.

Un seul candidat a répondu à l'offre : l'entreprise Au Bon Vieux Temps.

Le montant de l'offre est décomposé en différents tarifs.



	Montant annuel HT	TVA	Montant annuel TTC
Collecte des ordures ménagères en conteneurs d'apport volontaire, secteur ex CCHD + 40 BACS OM 660 I gros producteurs secteur Mouthe *	18 200,00 €	10,0%	20 020,00 €
Collecte des ordures ménagères en conteneurs d'apport volontaire, secteur ex CCMO2L	4 860,00 €	10,0%	5 346,00 €
Collecte des recyclables secs hors verre et des papiers graphiques en conteneurs d'apports volontaire secteur ex CCHD + 14 BACS recyclages 660 I tri sélectif secteur ex CCHD sauf Mouthe*	16 640,00 €	5,5%	17 555,20 €
Collecte des recyclables secs hors verre et des papiers graphiques en conteneurs d'apports volontaire secteur ex CCMO2L	4 230,00 €	5,5%	4 462,65 €
Collecte en bacs des cartons des professionnels, secteurs CCLMHD	24 440,00 €	5,5%	25 784,20 €
Collecte des ordures ménagères en points d'apports volontaire ou points de regroupement secteur Foncine	8 060,00 €	10,0%	8 866,00 €
Collecte des recyclables secs hors verre en points d'apport volontaire ou points de regroupement secteur Foncine	7 800,00 €	5,5%	8 229,00 €
Gestion de la déchèterie de Mouthe	19 200,00 €	5,5%	20 256,00 €

Pour un total de **103 430 € HT** annuel, soit **110 519 € TTC**.

Ce montant est cohérent avec l'estimation de la communauté de communes.

Le mémoire technique du candidat démontre une capacité à répondre aux exigences du marché.

L'analyse de l'offre d'Au Bon Vieux Temps a donné une note de 98.5/100. Le candidat étant le seul à avoir répondu, et son offre correspondant aux attentes de la collectivité la CAO du 29 octobre 2024 propose de retenir l'offre d'Au Bon Vieux Temps.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide l'attribution de ce marché à l'entreprise Au Bon Vieux Temps pour un montant de 110 519 € TTC**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 46
Ayant donné procuration : 10
Absents/excusés : 03
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

30/10/2024

Objet de la délibération

**Déchets : Groupement de
commande pour la collecte
des déchets et assimilés
(2025)**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200069565-20241105-2024_104-DE

EXTRAIT DU R des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 05 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 05 novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. POURCELOT Jean-Marie

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HERNANDEZ Gilles, trésorier.

Excusés : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme SCHIAVON Florence.

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. SAILLARD Jean - Marie (Les Villedieu), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée) ayant donné procuration à M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), Mme SCHIAVON Florence ayant donné procuration à M. MEYER Benjamin (Rochejean).

M. C. GINDRE, Vice-Président en charge des déchets, rappelle que la collecte des déchets ménagers et assimilés est un domaine où la concurrence peine à se manifester lors du renouvellement des marchés publics. De fait, les marchés sont souvent remportés par une seule société sans réelle concurrence.

Les deux conséquences principales sont :

- Un prix non maîtrisé (pas de concurrence)
- Une absence de levier pour la Communauté de Commune en cas de manque d'efficacité du prestataire.

Pour ces raisons, à l'initiative du SMCOM, la CCLMHD, la Communauté de Communes des portes du Haut Doubs (CCPHD), la Communauté de Communes du Plateau du Russey (CCPR), la Communauté de Communes Pays Sancey Belleherbe (CCPSB) et la Communauté de Communes Val de Morteau (CCVM) ont décidé de grouper leurs marchés de collecte des déchets en porte à porte en un seul et unique marché. À la suite de négociations, la Communauté de Communes Loue Lison intégrera également ce groupement.

Ce groupement permettra d'avoir un poids financier et un territoire d'intervention beaucoup plus important, ce qui permettra à des entreprises de taille plus importante (comme VEOLIA, ou SEPUR) d'être potentiellement intéressées et donc de répondre à des prix intéressants pour les collectivités.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200069565-20241105-2024_104-DE



Le SMCOM a préparé un marché au nom des communautés de communes du Doubs. Ce marché qui débutera au 1^{er} janvier 2026. est scindé en 2 lots, l'un pour la collecte des Ordures Ménagères et des déchets recyclables, l'autre pour la collecte du verre.

Il aura une durée de 5 ans, renouvelable 2 fois 1 an.

Pour les ordures ménagères et le tri, les modalités de collecte seront les mêmes que celles proposées actuellement (ramassage des déchets 1 semaine sur 2) et ne concernera, pour la CCLMHD, que le territoire actuellement collecté en porte à porte par la société COVED.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise le Président à signer la convention de groupement de commande.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 46
Ayant donné procuration : 10
Absents/excusés : 03
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

30/10/2024

Objet de la délibération

**Tourisme : la commune
des Hôpitaux Neufs
demande la dénomination
de commune touristique**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200069565-20241105-2024_105-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 05 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 05 novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. POURCELOT Jean-Marie.

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villédieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HERNANDEZ Gilles, trésorier.

Excusée : Mme JURCEVIC Lucie (Métabief).

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. SAILLARD Jean - Marie (Les Villédieu), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine ayant donné procuration M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée) ayant donné procuration à M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme SCHIAVON Florence ayant donné procuration à M. MEYER Benjamin (Rochejean).

M. S. POPULAIRE, Vice-Président en charge du Tourisme, indique que la commune des Hôpitaux Neufs sollicite le classement « commune touristique ».

La Communauté ayant la compétence « Tourisme », est compétente pour traiter les demandes de classement des Communes membres.

La commune des Hôpitaux Neufs, forte d'une attractivité touristique dispose aujourd'hui de toutes les qualités requises pour voir ce label attribué.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la demande de classement de la commune des Hôpitaux Neufs en « commune touristique »,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce classement et à déposer le dossier en Préfecture.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 36
Votants : 46
Ayant donné procuration : 10
Absents/excusés : 03
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

30/10/2024

Objet de la délibération

**Affaires nordiques : vente
des matériels des sites des
Combes Derniers et de la
Fuvelle**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200069585-20241105-2024_106-DE

**EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 05 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 05 novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. POURCELOT Jean-Marie.

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chateblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. MEYER Benjamin (Rochejean), M. PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HERNANDEZ Gilles, trésorier.

Excusés : Mme JURCEVIC Lucie (Métabief).

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. SAILLARD Jean - Marie (les Villedieu), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée) ayant donné procuration à M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme SCHIAVON Florence ayant donné procuration à M. MEYER Benjamin (Rochejean).

M. L. MIROUDOT, Vice-Président en charge de la commission Nordique, rappelle qu'après deux saisons particulièrement mauvaises en termes d'enneigement, et dans un contexte plus général de dérèglement climatique, la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs a pris en date du 9 juillet 2024 des décisions certes douloureuses, mais nécessaires pour assurer la pérennité de son service activités nordiques.

Parmi les faits les plus marquantes, il y a notamment la fermeture des sites de la Fuvelle et des Combes Derniers.

Sur ces deux secteurs des initiatives ont vu le jour afin d'en reprendre la gestion.

- Sur la Fuvelle, l'Association Sportive de Malbuisson, qui gérait le site avant les années 2000, s'est récemment restructurée. Dans un courrier en date du 14/10/2024, elle sollicitait l'acquisition du matériel d'exploitation du site, dont notamment la dameuse, la motoneige et le balisage.
Conformément à la délibération du 9/07/2024 qui autorisait le Président SAILLARD à céder ce matériel, une proposition financière a été adressée par la Communauté de Communes pour vendre ce matériel à un prix forfaitaire de 30 000€, sans garantie.
Cette proposition a été acceptée de manière officielle par l'association par un courrier en date du 18/10/2024.
- S'agissant du site des Combes Derniers, le Maire de Crouzet a adressé une demande à la Communauté de Communes en date du 3/09/2024 pour, là aussi, racheter le matériel d'exploitation.

Par une réponse en date du 14/10/2024, la Communauté de Communes a proposé la vente dudit matériel pour un prix forfaitaire, et sans garantie de 45 000€.

Dans les faits, la cession serait décomposée comme suit :

- 15 000€ pour le tunnel de stockage du matériel qui serait acheté par la Commune de Crouzet (décision à l'ordre du jour du conseil municipal du 4/11).
- 30 000€ pour l'engin de damage et le reste du matériel d'exploitation qui seraient acquis par l'association « l'Union Sportive du Turchet (UST) ».

Dans les deux cas, le Président SAILLARD réaffirme sa volonté de ne pas impliquer la CCLMHD, de quelque manière que ce soit, dans la gestion de ces sites, pour ne pas engager la responsabilité de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide la cession des matériels d'exploitation comme suit, et sans garanties :**
 - **Pour le site de la Fuvelle, à l'Association Sportive de Maibuisson pour la somme de 30 000€**
 - **Pour le site des Combes Derniers :**
 - **A la commune de Crouzet le tunnel pour la somme de 15 000€**
 - **A l'association Union Sportive du Turchet le reste du matériel d'exploitation pour la somme de 30 000€**
- **Valide l'ouverture d'un crédit de 75 000€ au compte 024 RI « produits des cessions d'immobilisations »**
- **Confirme que la reprise d'une gestion associative de ces sites ne remet pas en cause leur fermeture par la Communauté qui réaffirme sa volonté de ne pas être impliquée dans ces nouvelles gestions/organisations.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 45
Ayant donné procuration : 10
Absents/excusés : 04
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 33
Contre : 8
Blancs et nuls : 0
Abstention : 4

Date de la convocation

30/10/2024

Objet de la délibération

**Espace Nordique
Jurassien (ENJ) et Pass
nordiques sur les deux
sites fermés de la Fuvelle
et des Combes Derniers**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200069565-20241105-2024_107-DE

EXTRAIT DU des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 05 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 05 novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. POURCELOT Jean-Marie

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbulsson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Toullion et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HERNANDEZ Gilles, trésorier.

Excusées : Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine).

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. SAILLARD Jean - Marie (Les Villedieu), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée) ayant donné procuration à M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), Mme SCHIAVON Florence ayant donné procuration à M. MEYER Benjamin (Rochejean).

M. L. MIROUDOT, Vice-Président en charge de la commission Nordique rappelle que deux associations différentes souhaitent reprendre la gestion des sites de La Fuvelle et des Combes Derniers. La question de vendre ou non des pass réciprocitaires portés par l'Espace Nordique Jurassien a été posée.

Il rappelle :

- Que pour le site de la Fuvelle l'association ne souhaite pas vendre de pass et propose de rendre l'accès gratuit aux pistes.
- Que pour le site des Combes Derniers le cas est différent puisqu'une demande a été faite de vendre des pass réciprocitaires.

Pour le site de la Fuvelle il ne semble pas y avoir d'opposition à la proposition en revanche pour le site des Combes Derniers le sujet est plus complexe.

Les statuts d'Espace Nordique Jurassien (ENJ) en son article 5 « composition » et son règlement intérieur article 1 « Conditions d'admission d'un membre actif » indiquent qu'un site nordique peut adhérer à l'ENJ s'il répond aux caractéristiques suivantes et notamment :

- Une collectivité, autorité organisatrice de l'activité nordique :

Sur ce point les 4 communes des Combes Derniers ont transféré la compétence à la CCLMHD et elle n'est pas à la carte. Elle ne peut donc pas être reprise par l'une des communes, sauf à la redonner aux 32 communes.

- Cette collectivité peut déléguer la gestion du domaine nordique à un tiers (association, SEM, syndicat, société privée...)

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200069565-20241105-2024_107-DE



Sur ce point le Président SAILLARD donne lecture du courrier qu'il a reçu ce jour du Président d'ENJ, M. C. LEBESGUE, qui indique notamment :

« L'adhésion à l'association Espace Nordique Jurassien n'est en aucun cas systématique : elle doit fait l'objet d'une discussion au Conseil d'Administration ...

La possibilité de vendre le Pass saison Montagnes du Jura, qui est mis en place, géré et distribué par l'ENJ, relève également d'une décision du Conseil d'Administration et d'Espace Nordique Jurassien...

Pour ma part, je ne suis pas favorable à l'adhésion du site nordique des Combes Derniers à l'ENJ, en respect de la décision prise par notre adhérent sur le territoire, la CCLMHD, de ne plus en maintenir la gestion »

D'autre part il informe les conseillers du courrier daté du 21/10/2024 qu'il a envoyé au Président d'ENJ.

Dans cette lettre, il aborde notamment la question de la pérennité de la réciprocité entre les sites dans le contexte actuel de dérèglement climatique, et la nécessité de définir des conditions d'éligibilité à la vente de ces forfaits réciprocaires.

Il paraît donc compliqué de défendre une position inverse à l'échelle du territoire Lacs et Montagnes du Haut Doubs, d'autant plus qu'elle nécessiterait de conventionner avec les sites concernés, ce qui viendrait une fois de plus contredire la délibération du 9 juillet.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après un large débat, décide par 33 voix « pour », 8 voix « contre » et 4 abstentions :

De ne pas conventionner avec l'association Union Sportive du Turchet (UST) pour lui laisser la possibilité d'adhérer à l'Espace Nordique Jurassien et vendre des forfaits réciprocaires.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 33
Votants : 42
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 07
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

30/10/2024

Objet de la délibération

**Création d'un poste
d'ATSEM à temps non
complet à raison de
14/35^{ème}**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : Q25-200089565-20241105-2024_108-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 05 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 05 novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. POURCELOT Jean-Marie.

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBV Claude (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontats), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Maibuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HERNANDEZ Gilles, trésorier.

Excusés : M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. MOREL Michel (Jougne), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BOUVERET Jean-Yves (Recufoz), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine),

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. SAILLARD Jean - Marie (les Villedieu), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée) ayant donné procuration à M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme SCHIAVON Florence ayant donné procuration à M. MEYER Benjamin (Rochejean).

Le Président SAILLARD, vu l'absence de M. D. POIX-DAUDE, Vice-Président en charge des RH, demande à M. G. PETITE de présenter ce point. Il rappelle que l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique qu'en raison de la hausse des effectifs d'élèves de maternelle sur l'école de MOUTHE, une classe mixte GS/CP a été ouverte à la rentrée de septembre 2024. Après échanges avec Mme la directrice de l'établissement concerné il est apparu pertinent, afin de faciliter l'accueil de ces enfants, de recruter un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 01/12/2024.

Les représentants du personnel ont été consultés et ont émis un avis favorable à cette proposition le 30 octobre 2024.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2^{ème} classe à 14/35^{ème} à compter du 01/12/2024
- Valide la mise à jour du tableau des effectifs au 01/12/2024
- Autorise le Président à signer tous les actes en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 33
Votants : 42
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 07
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

30/10/2024

Objet de la délibération
**Suppression d'un poste
d'adjoint technique
territorial à temps complet
à raison de 35/35^{ème} et
création d'un poste
d'adjoint technique
principal 2^{ème} classe à
temps complet à raison de
35/35^{ème}**

EXTRAIT DU RE
des DELIBERATIONS du CONSEIL
DE COMMUNES DES LACS ET
DOUBS

Séance du 05 novembre 2024

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. POURCELOT Jean-Marie.

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarregois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HERNANDEZ Gilles, trésorier.

Excusés : M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MOREL Michel (Jougne), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine).

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. SAILLARD Jean - Marie (les Villedieu), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée) ayant donné procuration à M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme SCHIAVON Florence ayant donné procuration à M. MEYER Benjamin (Rochejean).

Le Président SAILLARD, vu l'absence de M. D. POIX-DAUDE, Vice-Président en charge des RH, demande à M. G. PETITE de présenter ce point. Il rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique qu'en raison du départ volontaire d'un agent du service assainissement affecté à l'exploitation des réseaux, avant l'été, une vacance a été effectuée en mai 2024. À l'issue des phases de publication de l'offre, un candidat a été reçu en entretien et souhaite s'investir au sein de notre collectivité. Il apparaît pertinent, afin d'assurer la bonne marche de ce service en tension de procéder à un recrutement d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et de modifier en ce sens le poste initialement occupé.

Ce recrutement est prévu à compter du 05/11/2024, pour 35/35^{ème}.

Les représentants du personnel ont été consultés et ont émis un avis favorable à cette proposition le 30 octobre 2024.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à raison de 35/35^{ème} à compter du 05/11/2024
- Valide la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial principal 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35/35^{ème} à compter du 05/11/2024
- Valide la mise à jour du tableau des effectifs au 05/11/2024
- Autorise le Président à signer tous les actes en lien avec ce dossier

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200089585-20241105-2024_108-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 33
Volants : 42
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 07
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

30/10/2024

Objet de la délibération

RH : suppression d'un poste adjoint administratif territorial et création d'un poste secrétaire de mairie

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200089565-20241105-2024_110-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 05 novembre 2024

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. POURCELOT Jean-Marie.

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarregéois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HERNANDEZ Gilles, trésorier.

Excusés : M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. MOREL Michel (Jougne), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BOUVERET Jean-Yves (Recufoz), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine),

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. SAILLARD Jean - Marie (les Villedieu), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée) ayant donné procuration à M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme SCHIAVON Florence ayant donné procuration à M. MEYER Benjamin (Rochejean).

Le Président SAILLARD, vu l'absence de M. D. POIX-DAUDE, Vice-Président en charge des Finances, demande à M. G. PETITE de présenter ce point. Il rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique qu'en raison de la campagne visant à la revalorisation du métier de secrétaire de mairie, un agent affecté au sein du service de secrétariat intercommunal peut bénéficier d'office du dispositif de promotion interne et ainsi être nommé dans le nouveau cadre d'emploi des secrétaires généraux de mairie.

Il paraît dès lors pertinent de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à raison de 22/35^{ème} et de créer un poste de secrétaire général de mairie à raison de 22/35^{ème}.

Les représentants du personnel ont été consultés et ont émis un avis favorable à cette proposition le 30 octobre 2024.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200069565-20241105-2024_110-DE

- **Valide la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à raison de 22/35^{ème} à compter du 01/12/2024**
- **Valide la création d'un poste de secrétaire général de mairie à raison de 22/35^{ème}, à compter du 01/12/2024**
- **Valide la mise à jour du tableau des effectifs au 01/12/2024**
- **Autorise le Président à signer tous les actes en lien avec ce dossier**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 33
Votants : 42
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 07
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 42
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

30/10/2024

Objet de la délibération

Bois scolyté de la MSP

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200069565-20241105-2024_111-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 05 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 05 novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. POURCELOT Jean-Marie.

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBAY Claude (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HERNANDEZ Gilles, trésorier.

Excusés : M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. MOREL Michel (Jougne), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine),

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. SAILLARD Jean - Marie (les Villedieu), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée) ayant donné procuration à M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme SCHIAVON Florence ayant donné procuration à M. MEYER Benjamin (Rochejean).

M. J-M POURCELOT, Vice-Président en charge de la commission des bâtiments, rappelle que le Conseil Communautaire, par délibération du 9 juillet 2024, avait validé le choix de privilégier l'utilisation de bois local scolyté pour le projet de création de Maison de santé d'Oye-et-Pallet et avait autorisé le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les Communes initialement fléchées étaient les suivantes :

- Oye-et-Pallet ;
- Montperreux ;
- Malpas ;
- Les Grangettes ;
- Touillon-et-Loutelet.

Après échange avec l'ONF, au regard de l'avancée du scolyte courant de l'été et des besoins pour le projet (volume de grumes de 950 m³ pour 300 m³ en sciage), il est proposé de revoir la liste des Communes comme il suit :

- Malbuisson ;
- Montperreux ;
- Touillon-et-Loutelet ;
- La Planée.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200069565-20241105-2024_111-DE



Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide la démarche et autorise le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 33
Votants : 42
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 07
Représentés : /
Démissions : /

Résultat du vote :

Pour : 42
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

30/10/2024

Objet de la délibération

**CA de l'Office de Tourisme
du Haut Doubs**



Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 025-200069565-20241105-2024_112-DE

RECEPTE
14/11/2024

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 05 novembre 2024

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de convivialité à Moutho, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. POURCELOT Jean-Marie.

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emille (Gellin), M. MOREL Michel, M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Moutho), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarregols), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HERNANDEZ Gilles, trésorier.

Excusés : M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. MOREL Michel (Jougne), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine).

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine), M. LACROIX Hervé (Métabief).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. SAILLARD Jean - Marie (les Villedieu), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine ayant donné procuration M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée) ayant donné procuration à M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), Mme CHOUFFE Angélique ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), ayant donné procuration à M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme SCHIAVON Florence ayant donné procuration à M. MEYER Benjamin (Rochejean).

Le Président rappelle que les membres qui représentent la Communauté de Communes au Conseil Administration de l'Office de Tourisme du Pays du Haut Doubs, à savoir 4 titulaires et 4 suppléants, ont été désignés dans le respect des dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, et de manière permanente, par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juillet 2020.

La liste des membres est la suivante :

4 titulaires	4 Suppléants
Jean Marie SAILLARD	Eric PENZES
Sébastien POPULAIRE	Gérard DEQUE
Daniel PERRIN	Ludovic MIROUDOT
Roger BELOT	Lucie JURCEVIC

Aujourd'hui, Mrs E. PENZES n'est plus en fonction.

Aussi, afin de continuer à répondre aux exigences légales relatives au nombre de membres représentant la Communauté à l'Office de Tourisme, soit 4 membres titulaires et autant de membres suppléants il convient de procéder à son remplacement.

Les conseillers communautaires qui souhaitent se porter candidat sont invités à se faire connaître.
M. B. MEYER est seul à se porter candidat pour le poste de suppléant en remplacement de M. E. PENZES.

Le Président prend acte et propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents valide cette proposition.

La nouvelle liste des membres est la suivante :

4 titulaires	4 Suppléants
Jean Marie SAILLARD	Benjamin MEYER
Sébastien POPULAIRE	Gérard DEQUE
Daniel PERRIN	Ludovic MIROUDOT
Roger BELOT	Lucie JURCEVIC

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD